



Mairie de Saint-Sauveur
05200

Tél : 04.92.43.18.39

Mail : mairie@saintsauveur-hautes-alpes.fr

Site : <https://www.saintsauveur-hautes-alpes.fr>

**Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
du 28 septembre 2023 à 19h30**

Etaient présents : Mme Chantal ROUX (Maire), M Patrick FLIPPE (1^{er} Adjoint), M Bernard RIVES (2^{ème} Adjoint), M René YARIC (3^{ème} Adjoint), Mme Mauricette FACHE (Conseillère Municipale), Mme Suzanne GUERIN (Conseillère Municipale), Mme Edith RIVAL (Conseillère Municipale) et M. Claude ROUX (Conseiller Municipal).

Membres excusés : M. Pierre-Emmanuel PASCAL (Conseiller Municipal), Mme Béatrice MARSEILLE (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Mauricette FACHE (Conseillère Municipale).

Membres absents : Madame Estelle CIZERON (Conseillère Municipale),

Madame la Maire ouvre la séance à 19h30.

Monsieur Claude ROUX est désigné secrétaire de séance.

Approbation du Procès-verbal de la séance du 05 septembre 2023.

Ne faisant l'objet d'aucune remarque, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Madame la Maire demande à l'assemblée l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour.
La demande est acceptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- **Majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale**
- **Modification du taux de la taxe d'aménagement**
- **Attribution de chèques cadeaux aux enfants des agents communaux.**

Après accord de l'assemblée le point suivant est rajouté à l'ordre du jour :

- **Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales.**

Questions diverses.

- **Panneaux d'adressage et voirie**

- Repas des aînés
- Amélioration des services offerts par la salle des fêtes
- Journal Communal
- Réfection du plancher de l'école du chef-lieu
- Eau potable dans la commune
- Plan de Communal Sauvegarde (PCS) et Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS)
- Aménagement du Chef-Lieu
- Véhicules communaux et autres
- Poste d'agent administratif
- Ecole

Majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale

Madame la Maire informe le Conseil que l'assemblée délibérante dispose de la possibilité de majorer la taxe d'habitation des logements meublés non affectés à l'habitation principale au titre de l'article 107 ter du code général des impôts permettant au conseil municipal de majorer d'un pourcentage compris entre 5 % et 60 % la part communale. Ce calcul s'effectue sur la cotisation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

Madame la Maire demande que le conseil se prononce sur la majoration du taux de la cotisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de majorer la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale à hauteur de 5%.

Modification du taux de la taxe d'aménagement

Depuis le 1er janvier 2023 le taux de la taxe d'aménagement est fixé à : 4.50 % sur l'ensemble de la commune or les travaux de raccordement au réseau d'électricité à la charge de la commune dans les secteurs d'Orientation d'Aménagement programmés (OAP) pèsent de plus en plus lourd dans le budget de la commune. Afin que les pétitionnaires participent plus équitablement à l'effort collectif, Madame la Maire propose de modifier le taux comme suit :

- 5 % dans les secteurs d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- 4.50 % sur le reste du territoire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité cette proposition.

Attribution de chèques cadeaux aux enfants des agents communaux

Madame la Maire propose au Conseil Municipal, dans le cadre de l'action sociale, d'octroyer des chèques cadeaux de 50€ par enfant d'agent communal âgé de 0 à 16 ans.

Les chèques cadeaux seront distribués à l'automne 2023 et devront exclusivement servir à l'achat de cadeaux. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'alimentation non festive, l'essence, le tabac, les débits de boissons ou autres.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de mettre en place des chèques cadeaux au profit des enfants des agents de la collectivité à raison de 70€ par enfant âgé de 0 à 16 ans.

Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales (PAYFIP)

Madame la Maire propose au Conseil Municipal, l'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales PayFIP. Ce dispositif particulièrement adapté au recouvrement des créances des personnes physiques, permet à l'usager d'effectuer gratuitement ses règlements par carte bancaire ou par prélèvement unique à partir de la page de paiement du portail de la DGFIP. La DGFIP prend en charge les frais de fonctionnement relatifs au gestionnaire de paiement, seul le commissionnement lié à l'utilisation de la carte bancaire incombe à la collectivité. Au 1er janvier 2021 ces coûts de commissionnement s'élèvent à :

- pour une carte domiciliée dans la zone euro : 0,25 % du montant de la transaction + 0,05 € par opération ;
- hors de la zone euro : 0,50 % du montant de la transaction + 0,05 € par opération.
- pour les transactions d'un montant inférieur ou égal à 20 €, avec une carte de la zone UE, une tarification réduite est appliquée avec 0,20 % du montant de la transaction et 0,03 € par opération pour la part fixe

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

Questions Diverses

- Panneaux d'adressage et voirie

M. Flippe informe le conseil municipal qu'il ne reste que 4 panneaux d'adressage avec le nouveau nom des voies à poser.

Il indique également qu'une remise en état de la cassure sur la route des Gaillards s'impose.

- Repas des aînés

Les conseillers municipaux se prononcent sur la composition du menu des aînés du 10 décembre. Il s'agira d'une choucroute. M. Rives et M. Yarik se chargeront de demander des devis à des restaurateurs.

- Amélioration des services offerts par la salle des fêtes

M. Rives indique que dans le cadre de l'amélioration des services il serait opportun d'y ajouter un lave-vaisselle ainsi qu'un four. Mme la maire propose de revoir les tarifs de la salle de fêtes à la hausse et annonce également que le renouvellement de la conformité de la salle des fêtes a bien eu lieu.

- Journal Communal

Mme Guérin souhaiterait que la rédaction du journal débute suffisamment tôt pour une parution en tout début d'année.

- Réfection du plancher de l'école du chef-lieu

M. Rives signale que le plancher est en mauvais état et qu'il est urgent de faire un diagnostic avant de procéder à sa rénovation. Une demande de subvention est à envisager.

- Eau potable dans la commune

Mme la Maire procède à la lecture de l'arrêté préfectoral qui demande à la commune de Saint-Sauveur et à son gestionnaire de réseau eau de l'embrunais de désinfecter de façon pérenne l'eau destinée à la consommation humaine.

- Plan de Communal Sauvegarde (PCS) et Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS)

Mme la Maire rappelle qu'un plan communal de sauvegarde est en cours et que la commune a 2 ans pour le finaliser. M. Rives informe des démarches entreprises concernant le Plan InterCommunal de Sauvegarde : un premier recensement des moyens dont dispose la commune en cas de crise.

- Aménagement du Chef-Lieu

M. Flippe annonce que des roches ont été posées sur le parking afin d'en sécuriser les contours. En

outre, un point d'eau et une poubelle seront installés à proximité des tables de pique-nique et du parcours de santé.

Mme la Maire ajoute que les panneaux d'information sur la faune et la flore locales sont toujours en cours d'élaboration dû au manque de réactivité du prestataire.

- Véhicules communaux et autres

Mme la Maire informe le conseil municipal que l'épareuse est actuellement à disposition de la commune et que l'achat d'un tracteur est toujours en cours. Les offres ont été reçues et seront dépouillées très prochainement.

- Ecole

Mme la Maire annonce les effectifs de l'année scolaire 2023-2024 pour l'école de Baratier-Saint-Sauveur : 117 enfants inscrits dont 64 domiciliés à Baratier, 11 hors commune et constate une baisse des enfants inscrits, domiciliés à Saint-Sauveur qui sont au nombre de 42.

- Poste d'agent administratif

Mme la Maire indique que le recrutement du poste d'agent administratif à mi-temps devrait être finalisé la semaine du 09 au 13 octobre.

Aucune autre question n'étant abordée, Madame la Maire, lève la séance à 21h10.

La Maire
Chantal ROUX



Le secrétaire de séance
Claude ROUX

